



Musée de l'horlogerie Saint Nicolas d'Aliermont

Bon de réservation visite guidée

Date de la visite : Horaire d'arrivée : Horaire de départ :

Nom du groupe / de la structure :

Adresse :

Personne responsable : Tél. : Mail :

Nombre de personnes qui prendront part à la visite (*préciser nombre d'adultes, enfants, 18-26 ans, personnes en situation de handicap*):

Mode de paiement :

Comment avez-vous connu le musée :

Durée de la visite guidée : environ 1h30

Coût : droit d'entrée + 1€ par participant. La gratuité s'applique à l'organisateur.

5 €	2,50€	gratuit
Plus de 26 ans	18-26 ans, étudiants, demandeur d'emploi, personne en situation de handicap, bénéficiaire des minima sociaux, enseignants (sur justificatifs)	Moins de 18 ans, membre de l'A.H.A ou de l'Association du musée des arts et traditions populaires du Talou, guide conférencier, carte ICOM, Muséopass, détenteur d'un billet entrée plein tarif au Musée d'histoire de la vie quotidienne (sur justificatifs)

La visite guidée du musée de l'horlogerie comprend :

- la visite des collections permanentes du musée
- la visite de l'exposition temporaire en cours (selon le programme culturel du musée)

Pour toute question, contacter le service des publics : 02.35.04.53.98 ou musee@mairie-sna.fr.

Pour réserver une visite guidée, le présent formulaire de réservation est à retourner complété et signé par vos soins par courriel à musee@mairie-sna.fr ou par courrier à :

**Musée de l'horlogerie
Service des publics
BP 13
76 510 Saint-Nicolas d'Aliermont**

En renvoyant ce formulaire signé, **vous vous engagez à respecter les conditions générales ci-dessous.**

CONDITIONS GÉNÉRALES VISITE GUIDÉE DU MUSÉE DE L'HORLOGERIE

Réservation	- La réservation doit s'effectuer minimum 15 jours avant la date souhaitée avec le nombre exact de participants précisé.
Composition du groupe	30 personnes maximum (possibilité sous réserves, de recevoir des groupes plus importants)
Lieu de rendez-vous	Musée de l'horlogerie 48, rue Édouard Cannevel 76 510 Saint-Nicolas d'Aliermont
Horaires	L'heure d'arrivée du groupe doit être précise et impérativement respectée. <u>Au-delà d'une demi-heure de retard</u> : <ul style="list-style-type: none">- la visite guidée est annulée et doit s'effectuer de manière libre (sans guide)- le coût de la visite guidée reste dû
Règlement	Le règlement s'effectue <u>sur place le jour de la visite</u> . Il peut s'effectuer : <ul style="list-style-type: none">- en espèces,- par chèque à l'ordre du Trésor public,- par mandat administratif (fournir au préalable un bon de commande). <u>Les paiements par carte bancaire ne sont pas possibles.</u>
Annulation	Seule l'annulation signifiée au minimum 3 jours francs avant la date de visite est acceptée. Au-delà de ce délai, la prestation est due en entier.

L'inscription ferme et définitive du groupe implique l'acceptation de ces conditions.

Nom de la personne responsable du groupe, date et signature :